



**PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet
Direction des Sécurités**

Service interministériel de défense et de protection civiles

Affaire suivie par Carine GALLINA

pref-defense-protection-civile@saone-et-loire.gouv.fr

03 85 21 80 81

Lettre recommandée avec AR n°1A 212 690 6955 3

Mâcon, le 11 juillet 2024

Le Préfet de Saône-et-Loire

à

Monsieur le Maire de Sermesse

Objet : Décision de non reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

La commune de Sermesse a effectué une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre du phénomène de mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols, survenu du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

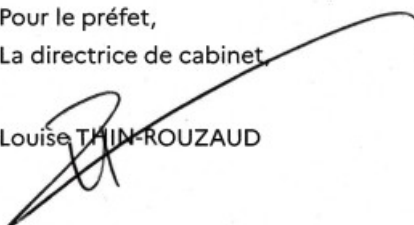
Je vous informe que votre commune n'a pas été reconnue en état de catastrophe naturelle par l'arrêté n°IOME2415881A du 18 juin 2024 publié au Journal Officiel du 2 juillet 2024, joint au présent courrier. Les annexes de l'arrêté précisent les motivations de cette décision.

Conformément aux dispositions de l'article 4 de l'arrêté précité, l'ensemble des documents administratifs ayant conduit à l'adoption de cette décision, et notamment les rapports d'expertise techniques réalisés, sont communicables aux communes et aux sinistrés concernés sur demande auprès du Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles. Vous trouverez en pièce jointe une fiche précisant les modalités pratiques d'organisation de cette communication.

Les décisions de reconnaissance ou de rejet de l'état de catastrophe naturelle peuvent faire l'objet d'un recours dans les conditions prévues par l'article 4 de l'arrêté précité.

Je vous invite à informer les habitants concernés de votre commune de la publication au Journal Officiel de cette décision.

Pour le préfet,
La directrice de cabinet,


Louise THIN-ROUZAUD

Copie pour information : Monsieur le sous-préfet de Chalon-sur-Saône

Préfecture de Saône-et-Loire

196, rue de Strasbourg- 71021 MÂCON Cedex 9

Tél : 03.85.21.81.00

Site Internet : <http://www.saone-et-loire.gouv.fr> – Twitter et Facebook : @Prefet71